

SUEDE

Liste d'engagements spécifiques

(Seul le texte anglais fait foi)

SUEDE - LISTE D'ENGAGEMENTS SPECIFIQUES

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
I. ENGAGEMENTS HORIZONTAUX			
<p>L = lag, (= loi)</p> <p>F = förordning, (= règlement)*</p> <p>(L 1975:1385, L 1987:667, L 1980:1102)</p>		<p style="text-align: center;"><u>Constitution de personnes morales</u></p> <p>3) Les sociétés à responsabilité limitée ou anonymes peuvent être fondées par une ou plusieurs personnes. Les fondateurs doivent soit résider en Suède, soit être constitués en personnes morales suédoises. Les associations de personnes ne peuvent fonder une de ces sociétés que si chacun des associés réside en Suède.**</p> <p>Des conditions correspondant à celles ci-dessus sont en vigueur pour la constitution des personnes morales de toute autre nature</p>	

* L'indication des lois ou règlements n'est donnée que pour référence.

** Des dérogations à ces obligations peuvent être accordées s'il peut être prouvé que la résidence n'est pas indispensable.

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
		<p>Le Président-Directeur général et au moins 50 pour cent des membres du Conseil d'administration doivent résider en Suède*</p> <p>Le traitement accordé aux succursales de sociétés de pays tiers constituées conformément à la législation d'un Etat membre de l'AEE et qui ont leur siège social, leur administration centrale ou leur principal établissement sur le territoire d'un Etat membre de l'AEE ne peut être accordé aux agences ou branches établies dans un Etat membre de l'AEE par une société d'un pays tiers</p> <p>Un traitement moins favorable peut être accordé aux succursales de sociétés de pays tiers constituées conformément à la législation d'un Etat membre de l'AEE à moins qu'elles n'apportent la preuve qu'elles possèdent un lien effectif et continu avec l'économie de l'un des Etats membres de l'AEE</p>	

* Des dérogations à ces obligations peuvent être accordées s'il peut être prouvé que la résidence n'est pas indispensable.

SUEDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
(L 1992:1368)		<p><u>Acquisition de biens immobiliers</u></p> <p>3) Autorisation obligatoire, normalement de l'autorité locale, pour l'acquisition de résidences secondaires par des personnes physiques ou morales étrangères non résidentes. Si l'acquisition par des étrangers de résidences secondaires conduit à une augmentation des prix de l'immobilier, cette autorisation peut être refusée.</p>	
(L 1992:160, F 1992:308)	<p><u>Législation des agences de sociétés étrangères</u></p> <p>3) Les sociétés étrangères qui n'ont pas établi en Suède de personne morale doivent exercer leurs activités commerciales par l'entremise d'une agence établie en Suède et dotée d'une direction indépendante ainsi que d'une comptabilité distincte</p> <p>Les chantiers de construction d'une durée de moins d'un an sont exonérés des prescriptions applicables à l'établissement d'une agence ou à la désignation d'un représentant résident</p>	<p><u>Législation des agences de sociétés étrangères</u></p> <p>3) Le Président-Directeur général d'une agence doit résider en Suède*</p> <p>Les étrangers et les citoyens suédois qui ne résident pas en Suède et qui souhaitent exercer des activités commerciales en Suède doivent désigner et faire enregistrer auprès de l'autorité locale un représentant résident responsable de ces activités</p>	

* Des dérogations à ces obligations peuvent être accordées s'il peut être prouvé que la résidence n'est pas indispensable.

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>4) ENTREE TEMPORAIRE DE FOURNISSEURS DE SERVICES</p> <p>(Loi relative aux étrangers, L 1989:529, et Ordonnance relative aux étrangers, F 1989:547)</p>	<p>NON CONSOLIDE, sauf pour ce qui concerne les mesures applicables à l'entrée et au séjour temporaire des personnes physiques appartenant aux catégories A ou B ci-après:</p> <p>A. Les personnels d'encadrement, dirigeants et spécialistes "transférés à l'intérieur de leur société" (voir la définition page suivante):</p>	<p><u>Subventions</u></p> <p>3) L'octroi de subventions peut être réservé aux personnes morales établies (voir article XXVIII d) i)) sur le territoire suédois ou dans une région géographique de ce pays. Les subventions concernant la recherche et le développement ne sont pas consolidées.</p> <p>4) Les subventions qui ne peuvent être accordées qu'à des personnes physiques peuvent être réservées aux citoyens suédois</p> <p>NON CONSOLIDE, sauf pour ce qui concerne les mesures applicables aux personnes physiques visées sous "accès aux marchés"</p>	

SUEDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Admission, séjour et travail temporaires limités à deux ans* à condition que le fournisseur de services soit une personne morale et qu'il ait employé les personnes en cause durant au moins un an précédant immédiatement la date de leur demande d'admission</p> <p>B. Hommes d'affaires en visite (voir la définition page suivante):</p> <p>Admission, séjour et travail temporaires limités à trois mois, à condition que le fournisseur de services soit une personne morale et qu'il ait employé les personnes en cause durant au moins un an précédant immédiatement la date de leur demande d'admission</p>		

* Des prolongations peuvent être accordées.

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
DEFINITIONS:			
- "personnel d'encadrement" et "dirigeant":			
Employé de rang supérieur d'un fournisseur de services, qui a essentiellement pour tâche de diriger l'organisation et à qui le conseil d'administration ou les actionnaires de l'entreprise, principalement, n'adressent que des indications ou directives de caractère général. Leur tâche peut comprendre entre autres la direction de l'établissement du fournisseur de services, d'un de ses départements ou d'une de ses subdivisions, la supervision ou le contrôle du travail d'autres superviseurs, professionnels ou cadres, ou le pouvoir de recruter et de licencier du personnel ou de prendre d'autres décisions le concernant.			
- "spécialiste":			
Employé d'un fournisseur de services qui possède, à un niveau élevé ou spécialisé:			
a) les qualifications pour un travail ou une profession qui exigent des connaissances techniques particulières, ou bien			
b) une connaissance indispensable ou exclusive des services, du matériel de recherche, des techniques ou de la gestion de l'entreprise du fournisseur de services.			
- "hommes d'affaires en visite":			
a) Personne non établie sur le territoire suédois et ne recevant aucune rémunération d'origine suédoise, qui représente un fournisseur de services et demande son admission temporaire dans le pays afin de négocier la vente de services ou de conclure des accords de vente de services pour le compte de ce fournisseur, à condition que ce représentant ne pratique pas la vente directe au public et ne fournisse pas lui-même de services.			
b) Employé de rang supérieur qui occupe un poste d'encadrement ou de direction (comme défini plus haut) et qui a pour mission d'établir en Suède la présence commerciale d'un fournisseur de services, à condition de ne pas pratiquer la vente directe ni de fournir des services et à condition également que le fournisseur de services n'ait en Suède aucun autre représentant, ni aucune autre agence ou succursale.			

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
II. ENGAGEMENTS SECTORIELS			
1. SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES			
A. <u>Services professionnels</u>			
a) Services juridiques			
- Conseils juridiques concernant le droit du pays d'origine et le droit international	<p>2) Néant</p> <p>1),3),4) L."advokat" (voir colonne ci-contre) ne peut exercer sa profession ni en coopération ave d'autres personnes sinon d'autres "advokats" ni sous la forme d'une société à responsabilité limitée ou anonyme*</p>	<p>2) Néant</p> <p>1),3),4) Néant sauf pour protéger l'emploi du terme suédois "advokat" (juriste/avoué/avocat) réservé aux membres du Barreau suédois. La qualité de membre de ce Barreau est subordonnée au passage d'un examen de droit suédois ou à une éducation et une expérience pratique équivalentes, ainsi qu'à l'obligation de citoyenneté et de résidence.**</p>	
	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" et ci-dessus</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" et ci-dessus</p>	

* Les sociétés à responsabilité limitée sont autorisées sous certaines conditions.

** S'ils ne font pas valoir la qualité d'"advokat", les juristes étrangers peuvent librement proposer des conseils juridiques.

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
b) Services de comptabilité, d'audit et de tenue de livres - Auditeurs qualifiés (CPC 86211 et 86212, à l'exception d'autres travaux de comptabilité)	2) Néant 1),3),4) Seuls les auditeurs agréés en Suède peuvent fournir des services d'audit juridique dans certaines sociétés, et notamment dans toutes les sociétés anonymes. Seules ces personnes peuvent constituer des associations ou posséder des participations dans des sociétés qui pratiquent (à des fins officielles) des vérifications qualifiées des comptes. Leur agrément est subordonné au passage d'un examen suédois, à une expérience et à l'obligation de résidence.	2) Néant 1),3),4) Résidence et examen suédois obligatoires*	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" et ci-dessus

* Les examens et l'expérience à l'étranger qui confèrent une compétence équivalente sont reconnus.

SUEDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
- Autres travaux de comptabilité (CPC 862 sauf audit qualifié)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagement horizontaux"	
c) Services de conseil fiscal (CPC 863)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
d) Services d'architecture (CPC 8671)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

Modés de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
e) Services d'ingénierie (CPC 8672) dont: - Services de conseils et de consultations en matière d'ingénierie - Services d'établissement de plans pour l'érection des fondations et des immeubles - Services d'établissement de plans pour les installations mécaniques et électriques des bâtiments - Services d'établissement de plans pour la construction d'ouvrages de génie civil - Services d'établissement de plans pour les processus et la production industriels	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<ul style="list-style-type: none"> - Autres services d'établissement de plans techniques, n.c.a. - Autres services d'ingénierie pendant la phase de construction et d'installation - Autres services d'ingénierie f) Services intégrés d'ingénierie (CPC 8673) dont: <ul style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" - Services intégrés d'ingénierie pour les projets de construction clefs en main d'infrastructure de transport - Services intégrés d'ingénierie et de gestion des projets pour les projets de construction clefs en main d'ouvrages d'alimentation en eau et d'assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ul style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	

SUEDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
- Services intégrés d'ingénierie pour les projets de construction clefs en main d'établissements industriels			
- Services intégrés d'ingénierie pour la construction clefs en main d'autres projets			
g) Services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère (CPC 8674)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
h) Services médicaux et dentaires	1) Néant 2) Néant	1) Néant 2) Néant	
- Médecins et dentistes (CPC 9312)	1) Néant 2) Néant	1) Néant 2) Néant	

SUEDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>- Autres personnels de santé (CPC 9319)</p>	<p>3) Examen des besoins afin de décider du nombre de cabinets privés à subventionner par la sécurité sociale</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Examen des besoins afin de décider du nombre de cabinets privés à subventionner par la sécurité sociale</p>	<p>3),4) Les examens étrangers conférant des compétences équivalentes sont reconnus après une formation complémentaire obligatoire</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3),4) Les examens étrangers conférant des compétences équivalentes sont reconnus après une formation complémentaire obligatoire</p>	
<p>i) Services vétérinaires (CPC 932)</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Examen des besoins afin de décider du nombre de cabinets privés à subventionner par la sécurité sociale</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" et ci-dessus</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3),4) Les examens étrangers conférant des compétences équivalentes sont reconnus après une formation complémentaire obligatoire</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>B. <u>Services informatiques et services connexes</u></p> <p>a) Services de consultations liés à l'installation de matériels informatiques (CPC 841)</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" et ci-dessus</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	
<p>b) Services de réalisation de logiciels (CPC 842)</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	
<p>c) Services de traitement de données (CPC 843)</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontalière 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
d) Services de bases de données (CPC 844)	3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
e) Autres (CPC 845 + 849)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
C. <u>Services de recherche/développement</u> b) Services de R&D en sciences sociales et sciences humaines (CPC 852)	1) Néant 2) Néant	1) Néant 2) Néant	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>D. <u>Services immobiliers</u> (sauf acquisition et location de terrains et d'immeubles)</p> <p>Services immobiliers se rapportant à des biens propres ou loués (CPC 82101-82102)</p> <p>Services immobiliers à forfait ou sur contrat (CPC 82201-82202)</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

SUEDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>E. Services de crédit-bail ou de location sans opérateurs (CPC 831)</p> <p>- Transports: automobiles, véhicules commerciaux, aéronefs, navires, etc. (CPC 83101-83105, à l'exception de l'usage de véhicules loués et de véhicules commerciaux pour le transport par terre ou par air)</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) L'immatriculation des aéronefs est exigée. Pour cette immatriculation, il faut que les aéronefs appartiennent soit à des personnes physiques satisfaisant à des critères précis de nationalité, soit à des personnes morales satisfaisant à des critères précis concernant la propriété et le contrôle (y compris la nationalité des membres du conseil d'administration). L'exploitation sous pavillon suédois est subordonnée à la présentation de la preuve d'une prédominance suédoise lorsque des étrangers détiennent des droits de propriété sur les navires.</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques	Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	- Hors transports: machines de bureau, construction/démolition, etc. (CPC 83106-83109)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
	F. <u>Autres services fournis aux entreprises</u>			
	a) Services de publicité (CPC 871)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
	b) Services d'études de marché et de sondages (CPC 864)	1) Néant 2) Néant 3) Néant	1) Néant 2) Néant 3) Néant	

SUEDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>c) Services de conseil en gestion (CPC 865)</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	
<p>d) Services connexes aux services de consultations en matière de gestion (CPC 866)</p> <p>Services de conseils et de consultations en matière d'agriculture, de sylviculture et de pêche (CPC 881* et 882*)</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

* Signifie que le service indiqué ne constitue qu'une partie de l'ensemble des activités incluses dans le numéro de la CPC.

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Services de conseils et de consultations en matière d'industries extractives (CPC 883*)	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Néant 2) Néant 3) Néant	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Néant 2) Néant 3) Néant	
k) Services de placement et de fourniture de personnel (ressortissants et résidents détenteurs de permis de travail, à l'exclusion des inscrits maritimes) (CPC 8720*)	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Néant 2) Néant 3) Néant	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Néant 2) Néant 3) Néant	

* Signifie que le service indiqué ne constitue qu'une partie de l'ensemble des activités incluses dans le numéro de la CPC.

SUEDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
l) Services d'enquêtes et de sécurité (CPC 873) (L 1974:191, L 1989:148, F 1989:149)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
m) Services connexes de consultations scientifiques et techniques (CPC 8675)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
n) Entretien et réparation de matériel (à l'exclusion des navires pour la navigation maritime, aéronefs et autres matériels de transport) (CPC 633 et 886)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques			
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
o) Services de nettoyage de bâtiments (CPC 874)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
p) Services photographiques (CPC 875)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
r) Imprimerie et édition (CPC 8842)	1) Néant 2) Néant 3) Néant	1),3),4) Résidence obligatoire pour les éditeurs et les propriétaires de sociétés d'édition ou d'imprimerie	

* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

SUEDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
s) Services de congrès t) Autres Services de traduction et d'interprétation (CPC 87905) - Traducteurs certifiés	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" et ci-dessus 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

SUEDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Interprètes certifiés	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
Autres traducteurs ou interprètes	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
Décoration d'intérieur (CPC 87907)*	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

* Signifie que le service indiqué ne constitue qu'une partie de l'ensemble des activités incluses dans le numéro de la CPC.

SUEDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>2. SERVICES DE COMMUNICATION</p> <p>C. <u>Services de télécommunication</u></p> <p>Services à valeur ajoutée*; courrier électronique, courrier téléphonique, services directs de recherche d'informations permanente et de serveur de bases de données, EDI, conversion de codes et de protocoles</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

* A l'exclusion des services téléphoniques, des services de transmission de données avec commutation par paquets ou circuits, des services de télégramme, de télex, de radiotéléphonie mobile, de recherche de personnes et de transmission par satellite.

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>3. SERVICES DE CONSTRUCTION ET SERVICES D'INGENIERIE CONNEXES</p> <p>Conditions générales dans les cas suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de préparation des chantiers de construction (CPC 511) - Travaux de construction de bâtiments (CPC 512) - Travaux de construction d'ouvrages de génie civil (CPC 513) 	<p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

SUEDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<ul style="list-style-type: none"> - Assemblage et construction d'ouvrages préfabriqués (CPC 514) - Travaux de pose d'installations (CPC 516) - Travaux d'achèvement et de finition des bâtiments (CPC 517) <p>4. SERVICES DE DISTRIBUTION (à l'exclusion du commerce des armes et de la vente au détail des boissons alcooliques et des produits pharmaceutiques)</p>			

SUEDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>A. <u>Services de courtiers</u> (CPC 621 et 6113) (L 1991:352, L 1991:351)</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
<p>B. <u>Services de commerce de gros</u> (CPC 622, 61111, 6113 et 6121) (L 1991:352, L 1991:351)</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

SUEDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>C. <u>Services de commerce de détail</u> (CPC 631, 632, 61112, 6113 et 6121) (L 1991:352, L 1991:351)</p> <p>6. SERVICES CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT (L'offre ne s'applique pas aux travaux publics lorsqu'ils appartiennent aux municipalités, à l'Etat ou aux administrations fédérales</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Les municipalités peuvent procéder à un examen des besoins économiques pour l'acceptation du commerce temporaire des vêtements, des chaussures et des produits alimentaires non consommés sur place*</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

* Ces règles ne s'appliquent pas à la vente permanente à partir d'un point de vente fixe ou sortie usine.

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
et sont exploités par elles ou bien donnés en sous-traitance par ces administrations)			
A. <u>Services d'assainissement</u> (CPC 9401)	<ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	
B. <u>Services d'enlèvement des ordures</u> (CPC 9402)	<ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	

* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

SUEDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>C. <u>Services de voirie et services analogues</u> (CPC 9403)</p>	<p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
<p>D. <u>Autres</u></p> <p>- Services de purification des gaz brûlés (CPC 9404)</p>	<p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Monopole d'Etat des services de contrôle des gaz d'échappement des automobiles et véhicules commerciaux. Ces services doivent être offerts sans but lucratif.</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
- Services de lutte contre le bruit (CPC 9405)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
- Services de protection de la nature et des paysages (CPC 9406)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
- Autres services de protection de l'environnement, n.c.a. (CPC 9409)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

SUEDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>7. SERVICES FINANCIERS</p> <p>La Suède souscrit ses engagements concernant les services financiers conformément au Mémoire d'accord sur les engagements relatifs aux services financiers (le Mémoire) et sous réserve de la Décision ministérielle concernant les services financiers ainsi que des dispositions de la Deuxième Annexe relative aux services financiers.</p> <p>Sous réserve des conditions et réserves énumérées ci-après, les engagements concernant l'accès aux marchés sont consolidés dans la mesure des obligations inscrites dans le Mémoire.</p> <p>Aux fins de la liste des engagements établie conformément au Mémoire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est entendu qu'un engagement aux obligations énoncées au paragraphe 3 du Mémoire implique la dévolution à un fournisseur non résident du droit de publiciser activement un service sur le territoire suédois, d'y approcher un acheteur résident et de fournir le service. Cependant, l'engagement à une obligation conformément à ce paragraphe n'implique pas que le fournisseur a le droit d'avoir une représentation matérielle permanente en Suède. De plus, il est entendu qu'un engagement aux obligations énoncées au paragraphe 4 implique qu'un acheteur établi sur le territoire suédois a le droit d'approcher un fournisseur de services non résident, de conclure avec lui un contrat et de se faire fournir le service sur le territoire suédois, avec les conditions qui y sont attachées sans avoir à se déplacer. Il est également entendu que les limitations fixées à l'engagement à l'obligation énoncée au paragraphe 3 ne compromettent pas le droit dévolu à un fournisseur de services de fournir un service non plus que les droits d'un acheteur à se faire fournir un service, toutes les fois qu'est applicable un engagement à une obligation prévue au paragraphe 4. - De plus, il est entendu que des limitations non discriminatoires à la forme juridique de la constitution d'une société en Suède par des fournisseurs de services financiers ne constituent pas une restriction à la présence commerciale, pas plus que les prescriptions non discriminatoires en matière de résidence. - De plus, il est entendu que les prescriptions non discriminatoires en matière d'autorisation ne constituent pas des limitations à la fourniture de services financiers par des fournisseurs non résidents. 			

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques			
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
A. Assurance	<p>1) La fourniture de services d'assurances n'est autorisée que par l'entremise d'un fournisseur de services d'assurances agréé en Suède, à condition que les deux fournisseurs de services d'assurances appartiennent au même groupe de sociétés ou aient conclu entre eux un accord de coopération</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Les compagnies d'assurances non constituées en sociétés en Suède ne peuvent y établir de présence commerciale que par un agent résident</p> <p>4) Néant</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Les compagnies d'assurances non constituées en sociétés en Suède sont tenues de déposer un nantissement pour leurs agences établies en Suède</p> <p>Les entreprises d'assurances autres que sur la vie non constituées en sociétés en Suède et qui exercent une activité en Suède sont, non pas taxées en fonction de leurs résultats nets, mais en fonction du revenu des primes d'assurances directes perçues</p> <p>Le fondateur d'une compagnie d'assurances doit être une personne physique résidant en Suède ou bien une personne morale constituée en société en Suède</p> <p>4) Néant</p>	
Modes de fourniture (définitions):			
1) Fourniture de services financiers par des fournisseurs non résidents	2) Acquisition par des résidents sur le territoire d'un autre Membre		
3) Présence commerciale	4) Admission temporaire de personnel		

SUEDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>B. <u>Services bancaires et autres services financiers</u> (à l'exclusion de l'assurance)</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Les services de garde, de dépôt et de règlement portant sur des valeurs mobilières enregistrées au Registre central suédois des titres (Värdepapperscentralen VPC SB) ne peuvent être assurés que par des fournisseurs qui gèrent des comptes. Condition imposée: le fournisseur doit être contrôlé par la Régie suédoise de surveillance financière.</p> <p>3) Les entreprises non constituées en sociétés en Suède ne peuvent y établir une présence commerciale que par une agence ou, s'il s'agit de banques, d'un bureau de représentation</p> <p>4) Néant</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Les organismes gérants de comptes enregistrés auprès du VPC et qui n'ont pas de comptes de compensation auprès de la Banque centrale (Riksbanken) doivent déposer un certain nantissement</p> <p>3) Seules peuvent fonder une société bancaire les personnes physiques résidant en Suède ou les banques étrangères. Seules peuvent fonder une banque d'épargne les personnes physiques résidant en Suède.</p> <p>Les agences de sociétés de gestion de fonds non constituées en sociétés en Suède ne peuvent gérer certains fonds d'investissement collectif où l'investisseur bénéficie de certains avantages fiscaux (Allemanfonder)</p> <p>4) Néant</p>	
<p>Droits de monopole: Certains paiements à destination ou en provenance de certaines administrations publiques doivent être effectués par le système suédois de comptes postaux (Postgirot).</p>			
<p>Modes de fourniture (définitions): 1) Fourniture de services financiers par des fournisseurs non résidents 2) Acquisition par des résidents sur le territoire d'un autre Membre 3) Présence commerciale 4) Admission temporaire de personnel</p>			

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
9. SERVICES RELATIFS AU TOURISME ET AUX VOYAGES			
A. <u>Hôtellerie et restauration</u> (CPC 641-643)	1) Non consolidé* sauf pour les services de traiteur: néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
B. <u>Agences de voyages et organisateurs touristiques</u> (CPC 7471)	1) Etablissement obligatoire 2) Néant 3) Etablissement obligatoire 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

SUEDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>C. <u>Services de guides touristiques</u> (CPC 7472)</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
<p>10. SERVICES RECREATIFS, CULTURELS ET SPORTIFS</p> <p>A. <u>Services de spectacles</u> (CPC 9619)</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Soutien financier particulier pour certaines activités locales ou nationales 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
<p>B. <u>Services d'agences de presse</u> (CPC 962)</p>	<p>1) Néant 2) Néant</p>	<p>1),3),4) Obligation de résidence pour les éditeurs et les propriétaires de sociétés d'édition ou d'imprimerie 2) Néant</p>	

SUEDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>D. <u>Services sportifs et autres services récréatifs</u> (CPC 964, sauf jeux de hasard)</p>	<p>3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" et ci-dessus</p> <p>1) Néant 2) Néant 3) Soutien financier particulier pour certaines activités locales, régionales ou nationales 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
<p>11. SERVICES DE TRANSPORT</p> <p>C. <u>Services de transport aérien</u></p> <p>- Vente et commercialisation</p>	<p>1) Néant 2) Néant</p>	<p>1) Non consolidé pour la distribution par SIR de services de transport aérien assurés par le transporteur propriétaire du SIR 2) Néant</p>	

SUEDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>3) Non consolidé pour la distribution par SIR de services de transport aérien assurés par le transporteur propriétaire du SIR</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
Services informatiques de réservation	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Non consolidé en ce qui concerne les obligations des transporteurs propriétaires ou participants de SIR contrôlés par un transporteur aérien d'un ou plusieurs pays tiers</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Non consolidé pour la distribution par SIR de services de transport aérien assurés par le transporteur propriétaire du SIR</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
- Entretien et réparation d'aéronefs	<ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	
E. <u>Services de transport ferroviaire</u>			
- Entretien et réparation de matériel de transport ferroviaire	<ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé** 2) Néant 3) Les opérateurs ont le droit d'établir et d'entretenir eux-mêmes leurs équipements d'infrastructure de gare, sous réserve des contraintes d'espace et de capacité** 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé** 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	

* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

** Formalités de concession ou d'autorisation de service public éventuellement applicables en cas d'occupation du domaine public.

SUEDE (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>F. <u>Services de transport routier</u></p> <p>Transports de marchandises et de voyageurs (CPC 71213, 7122 et 7123, sauf cabotage)</p> <p>(L 1979:560, L 1988:263 et L 1979:561)</p> <p>Entretien et réparation du matériel de transport routier (CPC 6112)</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Autorisation obligatoire pour les transports commerciaux terrestres. Cette autorisation est accordée en fonction de la situation financière des demandeurs, de leur expérience et de leur aptitude à fournir les services. Des limitations sont imposées à l'utilisation à cet effet de véhicules loués.</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Les opérateurs ont le droit d'établir et d'entretenir eux-mêmes leurs équipements d'infrastructure de gare, sous réserve des contraintes d'espace et de capacité</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>2) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Les entreprises établies doivent utiliser des véhicules immatriculés en Suède</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	